la viande et des produits de la viande et ceux de la vente du poisson, et l'analyse des frais généraux ne peut être qu'approximative.

Les détaillants maintiennent qu'en dépit du fort pourcentage de profit apparent, ils n'ont encaissé que des profits nets raisonnables, et qu'ils ont même parfois subi des pertes.

Le tableau suivant donne les états de profits et pertes de plusieurs compagnies de détail pour l'année financière 1933. Les pertes sont indiquées par des italiques.

Compagnie 1 (à Halifax)	\$ 242
Compagnie 2 (à St-Jean)	64
Compagnie 2 (a St-Jean)	0.4
Compagnie 3 (à Montréal)	1 100
Compagnie 4 (à Montréal)	2,173
Compagnie 5 (à Toronto)	0,900
Compagnie 6 (à Toronto)	2,040

Le Comité observera que le système actuel de vente au détail du poisson est très incertain quant à la qualité et au prix, et que l'incertitude pour l'un ou pour l'autre suffit à restreindre considérablement la consommation.

Votre enquêteur suggère respectueusement au Comité d'entendre la preuve sur le système et les méthodes en zigueur sur les marchés de détail du poisson, afin de s'assurer jusqu'à quel point les prix de détail exigés sont injustes ou excessifs.

24. ECARTS DE PRIX.

Votre enquêteur a l'honneur de présenter son rapport à ce sujet sous trois titres:

- (a) Compagnies de distribution;
- (b) Compagnies de gros;
- (c) Compagnies de détail.

(a) J'ai fait une enquête sérieuse sur l'écart entre le prix payé au pêcheur par les compagnies de distribution et les autres acheteurs, et le prix auquel les acheteurs revendent le poisson.

J'ai demandé à cinq des compagnies les plus importantes de répondre à des questionnaires établissant en détail les prix d'achat et de vente par livre durant chacune des cinq dernières années. À trois de ces compagnies, les renseignements ont été demandés sous forme de deux questionnaires: le premier renferme les renseignements sur l'écart entre les frais et le prix de tout le poisson qui leur est passé entre les mains, et le deuxième donne les mêmes renseignements pour toutes les ventes de poisson frais. Touts les compagnies ont répondu au premier questionnaire. Le deuxième comporte de longues compilations, des recherches, et les réponses ne seront pas prêtes avant quelque temps. Cependant, le Comité a déjà devant lui des renseignements qui établissent la moyenne de l'écart des prix au cours de chacun des douze derniers mois pour l'aiglefin, soit nature, soit en filet vendu par les compagnies de distribution sur les marchés de Montréal et de Toronto.

Le Comité remarquera que deux compagnies de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, dont les affaires sont à peu près égales, accusent en 1933 un profit brut de 1 cent .4 la livre sur tout le poisson qui leur est passé entre les mains. Déduction faite de 1 cent .1 la livre pour frais d'exploitation et de .22 cent la livre pour frais fixes, il reste aux compagnies de distribution un profit net ou un écart de .08 cent la livre.

L'analyse des renseignements reçus des trois compagnies de distribution les plus importantes de la Nouvelle-Ecosse indique que les profits nets ou pertes